

HIER AUJOURD'HUI ROMAGNAT DEMAIN

Le Directeur de la Publication:

Arsène BOULAY - Député-Maire de ROMAGNAT

La Réforme des Impôts locaux réserve-t-elle des surprises?

La réforme des contributions foncières et mobilières va entrer en vigueur au 1er janvier 1974. A partir de cette date, les contributions foncières deviendront les « taxes foncières » tandis que la contribution mobilière deviendra la « taxe d'habitation ».

Mais il ne s'agit pas seulement d'un changement de nom, et nos contribuables doivent savoir ce qui les attend sur les « feuilles jaunes » de 1974.

Il faut savoir qu'une réforme s'imposait depuis longtemps. Les anciennes contributions directes ont été créées par l'Assemblée constituante en 1791. Depuis cette date, leur système a été pratiquement inchangé. En outre, les bases d'impositions dataient, pour la plupart d'entre elles, d'avant la guerre de 1939 et même, pour la patente, de 1925.

Ce système engendrait de multiples injustices tant entre les communes qu'entre les contribuables.

Aussi, les élus locaux unanimes avaient souhaité qu'une réforme fiscale intervienne au plus tôt, d'autant que les inévitables majorations annuelles des centimes — du fait de la politique de l'Etat à l'égard des collectivités — rendaient ces injustices de plus en plus criantes et de moins en moins acceptables.

Les principes et les modalités de la réforme ont été précisées par une ordonnance du 7 janvier 1959. C'est cette ordonnance qui entre partiellement en vigueur en 1974 : il aura donc fallu 15 ans pour appliquer la réforme.

Mais quelle réforme ?

Notons d'abord, au passage, qu'elle laisse provisoirement la patente à l'écart. Nos patentables devront donc continuer à payer cet impôt injustement établi en 1974, un allègement étant accordé aux plus modestes d'entre eux au détriment des plus favorisés.

Notons ensuite que la réforme n'apportera aucune ressource supplémentaire aux communes et aux départements.

Car cette réforme vise seulement à répartir différemment la charge fiscale globale reposant sur les contributions foncières et mobilières.

La nouvelle répartition se fera en fonction des nouvelles bases, telles qu'elles résultent de la révision des propriétés bâties consécutive aux déclarations souscrites en 1970.

Certains contribuables auront la chance de payer un peu moins d'impôts locaux en 1974, parce que leurs bases ont été diminuées. Cette réduction risque, toutefois, d'être modeste, voire insensible, car les impôts locaux devront augmenter encore en 1974 pour faire face aux charges départementales et communales que l'Etat refuse d'alléger. Il s'ajoutera à ces majorations la fiscalité régionale dont l'essentiel proviendra des contributions directes locales, le ministre des finances ayant refusé de transférer aux régions les ressources d'Etat que nous avions réclamées.

Quant aux autres contribuables, avant même que le département, la commune et la région aient voté leurs budgets de 1974, la révision des bases d'imposition risque de leur réserver des surprises désagréables.

Une expérience d'application de la révision a été effectuée dans seulement 45 communes sur près de 38 000 que compte notre pays. Dans le Puy-de-Dôme, l'expérience a porté — on se demande en fonction de quoi — sur les communes d'Aigueperse et de Saint-Genès-Champespe — ce qui ne permet pas d'apprécier ce qui se passera, par exemple, dans l'agglomération clermontoise et notamment à Romagnat.

(suite page 3)

Le Député-Maire, ses Adjointes
et les Conseillers Municipaux
vous présentent leurs meilleurs Vœux
pour 1974

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 3 février 1973

Etaient présents :

M. BOULAY, Député-Maire, Président de séance. MM. GANIERE, GUINARD, RAYNOIRD et SUCHET, adjoints, BRUN, COHENDY, FELGINES, FOURRIER, BELLARD, BERNARD, COURNOI, FONTENILLE, LAROCHE, LESCHER, MALET, Mme PORTE, BOUCHE, LAMALLE, HUGUET.

Absents :

PASSERON, PERRIER, excusés.

ORDRE DU JOUR :

Questions diverses - Vote du budget primitif.

Secrétaire : Madame PORTE.

I. - LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 1972.

Avant de procéder à cette lecture, Monsieur le Maire rappelle qu'à l'issue de la séance du 27 novembre 1972, une délibération à huis clos avait eu lieu sur proposition de M. GANIERE, concernant le Foyer des Jeunes. Il pense qu'il serait bon de donner la parole à Monsieur GUYBERT, Président du Foyer Laïc d'Education Populaire, présent dans la salle, afin qu'il fasse l'historique rapide des rencontres qui ont eu lieu depuis cette date entre les parties intéressées : représentants du Foyer d'une part, Monsieur le Maire et quelques conseillers municipaux d'autre part.

Monsieur GUYBERT expose à l'Assemblée l'effort de remise en ordre entrepris depuis plusieurs mois dans le fonctionnement du Foyer et des Associations laïques réunies dans l'A.L.E.P.S.

Il rappelle les activités regroupées dans l'A.L.E.P.S. et expose en quoi consiste les efforts restant à accomplir et le sens de l'action entreprise.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur GUYBERT avec attention, le Conseil Municipal décide de désigner une Commission d'Information chargée de suivre et d'apprécier les efforts accomplis par le Conseil d'Administration du Foyer jusqu'au 30 juin prochain.

Cette commission est composée de MM. RAYNOIRD, Adjoint, LEBRE et LESCHER, Conseillers Municipaux.

Madame PORTE donne ensuite lec-

ture du procès-verbal de la séance du 27 novembre 1972, lequel est adopté à l'unanimité.

II. - ORDRE DU JOUR :

1) QUESTIONS DIVERSES :

1°) élections législatives du 4 mars 1973.

Monsieur GANIERE donne lecture de la répartition et des horaires de permanence des Conseillers Municipaux, dans les deux bureaux de vote de la commune.

2°) Commission de la Jeunesse et des Sports :

Monsieur RAYNOIRD, Président de cette commission donne lecture du compte rendu de la réunion du 9 janvier 1973, au cours de laquelle Monsieur SALAT, responsable des éclairageurs a estimé que la situation de la section de ROMAGNAT était assez satisfaisante, et a remercié la Municipalité pour l'aide qu'elle apporte à ce groupe. Par ailleurs, les responsables des différentes sections de l'A.S.R. (football, rugby et basket) ont été unanimes pour souligner une fois encore, l'insuffisance des installations sportives et de l'aide financière de la Commune en regard de l'importance des effectifs et du niveau des différentes équipes. M. le Député-Maire tient à apporter à ce sujet les précisions suivantes :

Il existe un projet de complexe sportif agréé par l'autorité préfectorale et programmé aux Vème et VIème plans, réalisable en plusieurs tranches. Monsieur BOULAY insiste sur le fait que rien ne peut être modifié dans ce projet sans remettre en cause le VIème plan. Cependant conscient de l'urgence d'un équipement sportif convenable à ROMAGNAT, et soucieux d'apporter quelques apaisements, il assure les membres de l'Assemblée que l'avis de financement d'une première tranche de travaux d'un montant de 500 000 F doit être reçu dans les prochains jours. Il rappelle que le coût total du complexe sportif sera au minimum de 2 000 000 F.

2°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 1973 :

Avant de procéder à l'examen du budget, le Président tient à souligner le travail important accompli en ce

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 1)

domaine par Monsieur THEVAUT, assisté de Monsieur MALACAN et il les en remercie. Il remarque notamment l'amélioration apportée à l'information des Conseillers Municipaux chacun d'entre eux possédant aujourd'hui un relevé des chiffres, accompagné des principales informations nécessaires à leur compréhension.

QUELQUES REMARQUES SUR L'ENSEMBLE DU BUDGET :

Il s'élève à la somme de 1 639 784,66 F, contre 1 523 718,16 F l'an dernier, soit une augmentation de 116 066,50 F. Bien que difficile, l'équilibre entre les recettes et les dépenses est réalisé. Les remarques apportées par Monsieur PASSERON lors de l'établissement du budget 1972 sont tout aussi valables cette année, à savoir :

— charges financières de la commune sans cesse accrues du fait d'investissements importants,

— dépenses de plus en plus lourdes incombant aux communes lesquelles doivent dans bien des domaines et notamment dans le secteur scolaire se substituer à l'Etat.

Monsieur le Député-Maire attire l'attention des Conseillers Municipaux sur certains articles qu'il propose d'examiner.

A) SECTION ORDINAIRE

1) Dépenses :

Compte-tenu des dépenses qui se révéleront en cours d'année, et se-

ront inscrites au budget supplémentaire on peut estimer à 1 800 000 F, environ, le montant global des dépenses qui, pour l'essentiel, se répartissent comme suit :

a) Frais de personnel : 584 800 F

Leur croissance s'explique par la revalorisation normale des traitements et salaires et l'augmentation corrélative des charges sociales.

b) Aide sociale :

Le contingent pour les dépenses d'aide sociale est porté de 52 707 F en 1972, à 57 900 F, soit une augmentation de 10 % environ.

c) Subventions :

Les versements prévus au budget de 1972 sont également reconduits et se répartissent comme suit :

— Foyer des Jeunes et A.S.R. 13 000 F

dont Foyer : 7 000

A.S.R. : 6 000

Le Conseil Municipal propose aux différentes sections de l'A.S.R. la répartition suivante de leur subvention.

— Rugby : 2 000 (auxquels il con-

— Football : 2 000 vient d'ajouter une subvention supplémentaire de 1 000 F).

— Football féminin : 1 000 F

— Basket : 1 000 F

— Eclaireurs : 1 000 F

— Eveil Romagnatois : 5 800 F

— B.A.S. une subvention de 10 000 F a été inscrite

— Amicale laïque (centre aéré + cantine) : 14 500 F

D'autres subventions ont également été attribuées à différentes sociétés :

— Société de chasse : 100 F (+ 100 F supplémentaire)
— Pompiers : 1 000 F
— Anciens combattants : 500 F (répartis selon les différentes sections).

d) **Intérêts d'emprunts** : leur montant représente une charge de 238 833 F, soit une augmentation de 33 % par rapport à 1972.

e) **enlèvement des ordures ménagères** : 120 000 F

2° - RECETTES

Elles sont principalement constituées par :

a) **Le produit de l'eau** : 131 800 F

b) **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** : 75 000 F

c) **Le versement représentatif de la taxe sur les salaires**, effectué par l'Etat : 713 215 F.

A ce propos il faut noter que 3 éléments entrent en jeu dans ce versement. L'attribution de garantie qui est fonction de la population, l'attribution de répartition qui est fonction de l'effort fiscal consenti par la commune, ce qui est une incitation à l'accroissement de la fiscalité locale, et le versement du **fonds d'Action locale** qui permet d'obtenir un minimum par habitant.

d) **LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT** inscrite en tenant compte du nombre de permis délivrés en 1972, soit 260 000 F.

e) **les centimes** dont le nombre devrait être porté à 105 000, soit un accroissement d'environ 20 %. Cependant il convient de noter que malgré l'importance de ce taux la fisca-

lité locale demeure à ROMAGNAT, bien plus faible que dans les communes voisines.

B. - SECTION EXTRAORDINAIRE

L'essentiel des dépenses correspond à des chantiers en cours et vise des emprunts déjà réalisés. Tel est le cas :

de l'école maternelle pour 589 000 F du Château pour 555 000 F.

Parmi les autres articles il faut souligner :

1°) **les annuités d'emprunts** qui représentent capital et intérêts réunis une charge de 452 293 F (soit une augmentation de 25 % en raison des emprunts réalisés en 1972 pour 1 050 000 F). Il faut noter une fois de plus la part très lourde dans le budget communal de ces emprunts rendus nécessaires par le transfert des charges de l'Etat sur les communes et la réduction simultanée des subventions.

2°) **L'acquisition de terrains pour l'équipement scolaire** (C.E.T. en particulier) prévue pour une somme de 420 000 F, financée à l'aide d'avances à 3 ans du Conseil Général au taux de 2,50 %.

3°) **La réalisation de la première tranche du complexe sportif** pour 500 000 F.

L'ensemble de la section extraordinaire du budget s'élève à la somme de 2 581 109,56 F.

Les principaux points du budget ayant été examinés, le Président propose de passer au vote. Le budget 1973 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BUDGET PRIMITIF 1973

SECTION ORDINAIRE

ART.	DESIGNATION	DEPENSES ORDINAIRES	ART.	DESIGNATION	DEPENSES ORDINAIRES
60	Denrées et fournitures	80 100,00	70	Produits d'exploitation	211 660,11
61	Frais de personnel	584 800,00	71	Produits domaniaux	17 210,00
62	Impôts et taxes	5 000,00	72	Produits financiers	8 797,40
63	Travaux et services extérieurs	141 000,00	73	Recouvrements et subventions	41 657,57
64	Participation et contingents	127 450,00	74	Taxes sur les salaires	713 215,98
65	Allocations et subventions	50 800,00	75	Impôts indirects	279 000,00
66	Frais de gestion générale	41 700,00	76	Impôts directs autres que les centimes	—
67	Frais financiers	386 825,10	77	Centimes et taxes	366 744,00
83	Prélèvement pour dépenses extraordinaires	222 109,56	79	Produits exceptionnels	1 500,00
		1 639 784,66			1 639 784,66

SECTION EXTRAORDINAIRE

16	Remboursement emprunts	213 459,56	105	Subvention complexe sportif	250 000,00
212	Acquisition immeubles C.E.T.	420 000,00	105	Subvention H.P.	20 000,00
214	Acquisition matériel L.B.	2 150,00	105	Cimetière Saulzet	8 000,00
230	Cimetière Saulzet	95 000,00	105	Subv. Cimetière bourg	7 000,00
230	Acquisition terrain Montrognon	60 000,00	115	Prélèvement sur recettes ordinaires	222 109,56
230	Acquisition terrains domaines	25 500,00	16	Emprunt Mairie	555 000,00
230	G.R. Château + acquisition mobilier	555 000,00	16	Emprunt terrains C.E.T.	420 000,00
230	Complexe sportif	500 000,00	16	Emprunt cimetière Saulzet	87 000,00
230	T.N. Voirie bourg	50 000,00	16	Emprunt acquisition Montrognon	60 000,00
230	Construction école maternelle	589 000,00	16	Emprunt complexe sportif	250 000,00
230	Cimetière du Bourg	70 000,00	16	Emprunt voirie	50 000,00
		2 581 109,56	16	Emprunt cimetière bourg	63 000,00
			16	Emprunt école maternelle	589 000,00
					2 581 109,56

ANDRE

BAUGER

Tous travaux MAÇONNERIE

63 OPME

par Romagnat

séance du 12 juillet 1973

PRESENTS :

M. BOULAY, Député-Maire, Président de séance. MM. GANIERE, RAYNOIRD, SUCHET, adjoints. MM. BRUN COHENDY, FELGINES, FOURRIER, LEBRE, BELLARD, BERNARD, FONTENILLE, LAROCHE, LESCHER, Mme PORTE, BOUCHE, LAMALLE, HUGUET.

ABSENTS :

MM. GUINARD, COUNOL, MALET, PASSERON, PERRIER, excusés.

Secrétaire de séance : Madame PORTE.

I. - LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 FEVRIER 1973 :

Le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal, lequel est adopté à l'unanimité.

II. - ORDRE DU JOUR :

Rapport sur le fonctionnement du Foyer des Jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

A) FOYER LAIC DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RAYNOIRD, Président de la Commission de la Jeunesse et des sports, afin qu'il rende compte aux Conseillers Municipaux des observations et réflexion de la commission d'information désignée lors de la séance du 3 février 1973 et composée de MM. RAYNOIRD, LEBRE et LESCHER, quant au fonctionnement du Foyer de Jeunes pendant les 5 derniers mois.

La commission rappelle qu'elle avait été désignée après le vote de la séance du 3 février 1973, entraînant la suppression du poste d'animateur permanent du Foyer de Jeunes. Cette décision de suppression sanctionnait une condition de fonctionnement antérieure non satisfaisante. Mais il était apparu qu'une re-

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 2)

prise en main du foyer avait été entreprise par des gens de bonne volonté et qu'il convenait d'apprécier dans un proche avenir les résultats obtenus.

Certes, en une période aussi courte (de février à juin), aucun miracle n'a été accompli, mais l'intérêt manifesté par les jeunes, et surtout par les adultes, s'il n'est pas spectaculaire est cependant très réel. Des activités nouvelles ont été créées qui suscitent un vif intérêt (causeries-débats, secourisme, expression dramatique, sorties pédestres ou cyclistes, voile, etc.) et qui devraient se confirmer à la rentrée de septembre. Les activités déjà en place (lutte, judo, danse, photo, ciné-club, etc...), sont en cours de réorganisation et d'expansion.

La Commission note, en particulier l'importance de la bibliothèque et sa bonne gestion. Il serait souhaitable qu'un plus grand nombre de nos concitoyens s'y intéresse.

Enfin, et surtout, les responsables actuels du Foyer, gens sérieux et bénévoles, et le noyau important de jeunes et d'adultes qui les entoure méritent la confiance du Conseil Municipal pour la tâche qu'ils ont entreprise d'encadrement du Foyer et de réorganisation de ses structures au sein de l'A.L.E.P.S. A ce propos, la Commission fait remarquer que les différentes associations sportives de l'A.S.R. font preuve d'une grande vitalité et ne doivent être en aucun cas négligées. Il semblerait même souhaitable que, lors du prochain budget, les subventions qui leur sont allouées soient revues et réajustées en fonction des résultats qu'elles obtiennent et de l'extension qu'elles prennent.

beaucoup trop isolé face à une tâche difficile, n'a peut être pas pris toutes les initiatives souhaitables. En votant le maintien du poste, le Conseil doit avoir conscience de continuer l'œuvre accomplie par cette Municipalité qui, en avance sur la plupart des autres communes du département, avait décidé la création du Foyer et du poste d'animateur permanent. Le Conseil doit également sentir que ceci constitue pour notre commune la seule chance d'animation culturelle valable et se féliciter que des bénévoles veuillent bien consacrer une part de leur temps à la vie de notre Cité.

A la suite de ce rapport, Monsieur le Député-Maire remercie la Commission pour le travail accompli et demande aux Conseillers Municipaux, après avoir fait remarquer que l'intérêt collectif doit l'emporter sur les considérations personnelles, de passer au vote. Celui-ci a lieu à bulletin secret et donne les résultats suivants :

- 17 votants (le Docteur GANIERE ne prend pas part au vote).
- blancs ou nuls : 4
- contre le maintien du poste d'animateur permanent : 3
- pour le maintien du poste : 10

En conséquence, le maintien du poste d'animateur permanent est décidé. Toutefois, la Commission d'information restera en place jusqu'au 31 décembre 1973 et se réserve le droit de revoir sa position en fonction des suggestions et critiques, si les résultats se révèlent décevants.

B) QUESTIONS DIVERSES :

1°) SAPEURS-POMPIERS :

Une réorganisation du Corps des Sapeurs-Pompiers est en cours et

3°) DECHARGES :

Monsieur le Député-Maire donne lecture d'une lettre émanant du Président du groupe environnement du Comité d'Expansion Economique, dans laquelle il attire l'attention de la Municipalité sur le problème de la décharge située route de Gergovie. Monsieur BOULAY fait connaître que cette décharge essentiellement affectée aux matériaux n'est plus en service.

4°) CABINE TELEPHONIQUE D'OPME

Monsieur BOUCHE signale que le poste d'abonnement public de téléphone d'Opme est installé de façon précaire sous des escaliers extérieurs. Monsieur LAROCHE prend note de cette situation et précise qu'une cabine téléphonique de récupération sera mise en place.

5°) PREVENTION ROUTIERE :

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire dans laquelle la Prévention Routière rappelle son rôle dans les accidents de la route et demande à ce propos à la Municipalité, de ne pas l'oublier lors de l'établissement du budget. Le Conseil Municipal en prend note. Par ailleurs, la Prévention Routière souhaiterait que soit désigné, parmi les conseillers, un correspondant municipal à qui elle pourrait directement s'adresser. Monsieur LAROCHE est désigné à l'unanimité.

6°) CONCIERGERIE DU PARC DE BEZANCE :

Monsieur le Maire fait part d'une proposition qui lui a été soumise concernant la maison du gardien du Château de Bezance. Celle-ci pourrait être occupée à titre gratuit par une personne capable d'entretenir le Parc du Château et de le tenir ouvert au public sans percevoir, en contre partie, de rémunération. Monsieur BOULAY fait remarquer que cette solution ne pourra être envisagée qu'après réparation de cette maison actuellement en mauvais état. Un devis des travaux devra d'abord être fourni, et l'aménagement du parc terminé, avant que la maison puisse être occupée.

7°) MUR DU JARDIN DE MONSIEUR JEAN BRUN SITUÉ CHEMIN DE LA CONDAMINE :

Sur réclamation de Monsieur Jean BRUN, Propriétaire, qui a dû procéder à la reconstruction du mur de clôture de son jardin, il est décidé d'allouer une indemnité forfaitaire exceptionnelle de 800 F, en raison de la responsabilité encourue par la Commune lors des remblaiements successifs du Chemin du Cimetière jouxtant ce mur.

8°) INDEMNITE DE LOGEMENT AUX ENSEIGNANTS :

Monsieur le Député-Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 12

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

HAUTE OU BASSE TENSION

DOMESTIQUES - INDUSTRIELLES OU TELEPHONIQUES

VERNET & BOSSER

12, Rue Gutenberg --- 63-CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.43.97

SERVICE ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

18, Rue de Poterat --- 63-CLERMONT-FERRAND --- Tél. 92.37.99

*Chauffage
Sanitaire*

CHAMBONNET

S.A.R.L.

15, rue Massillon 63 CLERMONT-FD

COUVERTURE
ZINGUERIE

En dépit de ces observations, la présence à temps plein de l'animateur peut paraître encore excessive et la charge incombant à la Commune un peu lourde pour le service rendu. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que des locaux existent qui demandent une surveillance et un responsable. Des activités nouvelles entraînent un travail important de coordination et de secrétariat qui ne peut être exigé d'un bénévole. Le rôle de l'animateur permanent sera ainsi nettement défini et prendra toute sa dimension dans le cadre de l'ALEPS, il devra être au service de toutes les associations de la commune, à caractère sportif ou culturel.

En conclusion, la Commission demande au Conseil Municipal de bien vouloir reconsidérer le vote émis lors de la séance du 3 février 1973. Celui-ci aura eu le mérite de sensibiliser l'opinion aux problèmes du Foyer et de son animateur, lequel,

Monsieur le Maire fait état du recrutement de nouveaux éléments en même temps que de la désignation de quelques jeunes caporaux et sergents qui devront subir un petit examen avant que soit confirmée leur promotion.

2°) ECLAIREURS :

Monsieur BOULAY fait part des remerciements adressés par Monsieur SALAT à la Municipalité pour la subvention accordée au groupe des éclaireurs. Après avoir rappelé le sinistre qui détruisait totalement leur local, Monsieur le Maire propose de faire don au groupe des éclaireurs de l'ancienne décharge du Puy-Blanc et de les exonérer des frais de raccordement au réseau d'égouts. Le Conseil Municipal donne son accord. Monsieur le Maire précise par ailleurs que les terrains de Messieurs TRONCHE et CURNOL devront être acquis directement par les éclaireurs s'ils le désirent.

La Réforme des Impôts locaux réserve-t-elle des surprises ?

(suite de la page 1)

Pour s'en tenir à cette expérience, il faut noter que, dans certains cas, et sans tenir compte des majorations d'impôt qui seront votées par les collectivités en 1974, la révision va entraîner une majoration de 50 à 100 % pour certaines mobilières ou pour certaines contributions foncières. A titre indicatif, on peut noter que si les impositions des châteaux vont se trouver réduites, celles des H.L.M. vont être sensiblement majorées, le ministre des finances ayant estimé que les locataires des logements sociaux ne payaient pas assez d'impôts !!!

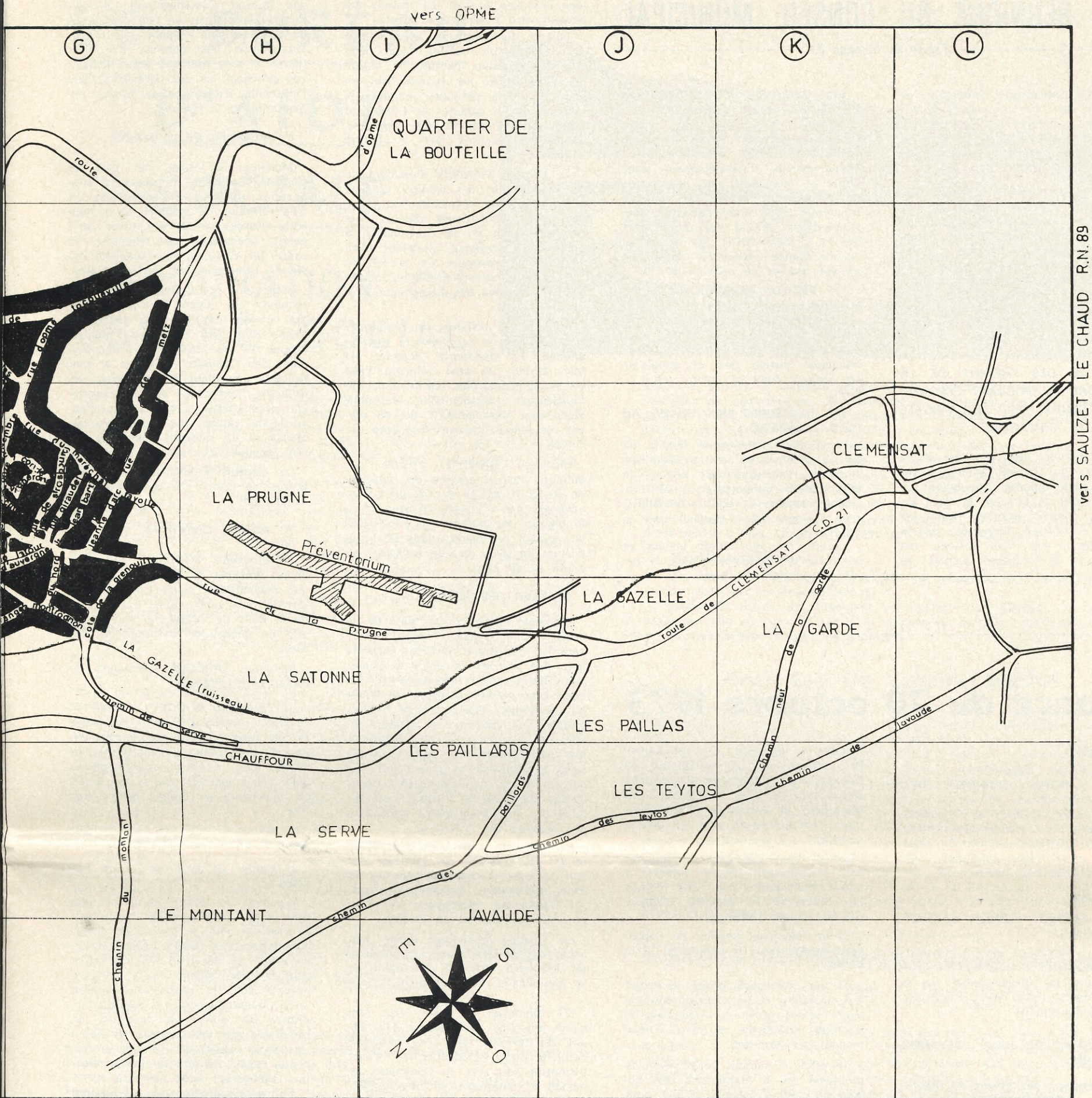
On appréciera comme il convient la nouvelle justice fiscale qui nous est promise pour 1974.

Sans doute, la réforme permet aux conseils municipaux d'étaler les majorations sur cinq ans. Elle permet aussi d'appliquer plus largement les abattements pour minimum de loyer et pour charges de famille.

Bien entendu, votre conseil municipal s'attachera à épargner au maximum les augmentations d'impôts locaux en 1974. Il utilisera autant qu'il le pourra les possibilités d'étalement et d'abattements. Il limitera autant que possible la progression des dépenses budgétaires et votre maire, qui est aussi conseiller général et membre du conseil régional, s'attachera à faire de même dans ces deux assemblées.

Mais il lui appartenait de tirer la sonnette d'alarme et de vous mettre en garde sur les injustices d'une pseudo réforme à laquelle il s'est opposé en tant que député.

Arsène BOULAY, Député-Maire.



NOMENCLATURE DES RUES

Plan	Appellation	Plan	Appellation	Plan	Appellation	Plan
F3	EGLISE (rue de l')	F3	LIMOUSIN (rue du)	E6	SAINT-LOUP (rues)	A3,A4,B4
A3	FAYOLLE (rue du Maréchal)	G3	MAIRIE (impasse de la)	F3	SAINT VERNY (rue)	A4,B4
I1	FOCH (" " ")	F3	METZ (rue de)	G2,G3	SAUZET-LE-CHAUD (village)	G3
D2	FOURS A CHAUX (rue des)	F2E1	MONTAGNARDS (impasse des)	E5	SERBIE (impasse de)	B3
E3	GERGOVIA (avenue)	F2,F3	MONTROGNON (rue de)	G4	SQUARE (rue du)	B4 C3
E5,J4	GIRAUDET (rue)	G3	MOULIN (rue du)	G3,G4	STADE (rue du)	G3
F5,F6	GRANGES (rue des)	F4	NORD (rue du)	A3,A4	STRASBOURG (rue de)	F3
F3,F4	GROSEILLE (impasse de la)	F3	NOYERS (rue des)	G2	TERRAIL (place du)	F3
J4, K3	HALLE (" " ")	F3	OPME (rue d')	G1,I1	TERRAIL (rue du)	F3
K3,L3	HALLE (place de la)	F3	OPME (route d')		THOMAS (rue)	G2
E4	HENRI DUNANT (rue)	E2	OPME (village)	F3	TOCQUEVILLE (rue de)	F3
B3,C3	JARDINS (rue des)	E4,F4	ONZE NOVEMBRE (rue du)	F3	TRAPPES (rue des)	D2,E2
E5,E6	JEAN JAURES (avenue)	C6,E5	PARADIS (impasse du)	F3	TREILLE (rue de la)	F3
G3	JEAN BART (impasse)	G3	PASTEUR (rue)	A3	VERCINGETORIX (rue)	A3
C6	JEAN MOULIN (avenue)	C5,D4	PERIGNAT (rue de)	A4,B4	VERGER (rue du)	G3
F3	JEANNE D'ARC (rue)	G3	PEROUSES (avenue des)	E4	VIGNERONS (impasse des)	D3
F3	JOFFRE (rue du Maréchal)	F3	PLACE DU 8 MAI	H4,I4	VOLTAIRE (impasse)	D4
G3	JOLIE (rue)	F4	PRAT (chemin de)	B3,D3	CHATEAU DE BEZANCE	
F2,G2	LATOUR D'AUVERGNE (rue)	G3	PRUGNE (rue de la)		CITE DE BEZANCE	
	LAVOISIER (impasse)		REPUBLIQUE (avenue de la)			

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(suite de la page 3)

avril 1973 concernant l'indemnité de logement due par les communes aux instituteurs non logés laquelle doit être augmentée selon le barème défini par cet arrêté (Communes de plus de 2 000 habitants).

De plus, considérant la faculté qui est laissée aux municipalités de majorer de 10 % cette indemnité selon les prix locatifs pratiqués et reconnaissant que ceux-ci sont élevés dans notre Commune, le Conseil Municipal décide d'accorder cette majoration aux instituteurs de ROMAGNAT à compter du 1er avril 1973 comme il est dit dans la circulaire préfectorale.

9°) CAS DES ENFANTS DE LA COMMUNE NE POUVANT FREQUENTER LE CENTRE AERE DE L'AMICALE LAIQUE DE ROMAGNAT.

L'Association des familles attire l'attention du Conseil Municipal sur le cas des enfants fréquentant le Centre Aéré de Manson et dont les familles doivent assumer tous les frais. Le Conseil Municipal décide d'accorder à ces neuf enfants une subvention de transport globale de 676 F.

10°) DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MAIRIE DE VERSAILLES :

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la Mairie de VERSAILLES. Cette ville possède 2 établissements d'enseignement artistique et demande une subvention des communes lorsque des enfants fréquentent ces établissements. Considérant que le cas des élèves concernés à ROMAGNAT est exceptionnel, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention.

11°) SECTION FEMININE DE FOOTBALL :

La section féminine de football demande qu'une salle soit mise à la disposition des joueuses. Le Conseil Municipal décide que ce problème se réglera dans le cadre A.S.R. - Foyer.

12°) TRANSPORT DES ELEVES AU C.E.S. D'AUBIERE :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un service de ramassage des élèves de ROMAGNAT fréquentant, à la prochaine rentrée, le C.E.S. d'AUBIERE.

Le transporteur désigné est la T.C.R.C.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

des Pérouses et que les travaux devaient être effectués sous peu.

En ce qui concerne le problème des tickets de cantine, déjà posé par de nombreux parents, la Mairie de ROMAGNAT ne saurait être en mesure de le résoudre, puisque la gestion de la cantine du C.E.S. est municipale et comme telle doit être totalement assurée par la Mairie d'Aubière.

Le Docteur GANIERE, Président de la Commission des Ecoles précise, à son tour, que la question du transport des élèves sera résolue lors de la réunion de la Commission à laquelle se joindront Monsieur MAISONNET, responsable de la F.E.T.R.E.P. et un représentant de la Société T.C.R.C., et cela dès la semaine prochaine.

Toutefois, il convient de remarquer que lors de la création du service spécial de transports écoliers en mai dernier, un seul véhicule avait été retenu, car les estimations de l'Inspection Académique faisaient alors état d'un effectif de 65 élèves seulement devant fréquenter le C.E.S.

Monsieur GANIERE, précise par ailleurs, que le service de ramassage à 12 h. et 14 h. ne peut être envisagé car il serait entièrement à la charge des parents, la F.E.T.R.E.P. ne prenant en charge, dans une proportion de 55 %, que le transport du matin et du soir.

2°) PARC DES VOLCANS :

Monsieur BOULAY fait part de la création d'un Syndicat mixte regroupant les communes incluses dans le Parc des Volcans et visant à donner des statuts à cet établissement public. A ce propos, Monsieur le Maire fait remarquer que la partie de ces statuts qui concerne la gestion financière du Parc des Volcans prévoit une participation des Communes rurales territorialement concernées, ce qui est le cas de ROMAGNAT. Cette charge rapportée à l'habitant est de 0,183 F, soit pour notre commune une dépense de 1114,70 F.

Le Syndicat demande à la Commune de ROMAGNAT de délibérer sur son adhésion à cet établissement et dans l'affirmative, de désigner parmi les Conseillers Municipaux un électeur la représentant au Collège.

Le Conseil Municipal donne son accord et désigne pour le représenter Monsieur SUCHET, Président de la Commission Environnement.

3°) Monsieur le Maire fait état d'une demande de création d'un dépôt de ferraille dans les carrières Fours à Chaux de ROMAGNAT. Avant d'émettre son avis, la Commune demande à l'intéressé de bien vouloir préciser la nature des matériaux et de délimiter l'emplacement de ce dépôt.

4°) Monsieur GUINARD, Président de la Commission des Affaires Sociales fait part du désir du Bureau d'Aide Sociale d'organiser le 6 janvier 1974 un repas amical auquel seront conviés les personnes âgées de 70 ans et plus, résidant dans la Commune, le Conseil Municipal sera également associé à cette manifestation.

5°) ETAT DES TRAVAUX ACTUELLEMENT EN COURS DANS LA COMMUNE :

Monsieur le Député-Maire propose à l'Assemblée d'envisager, lors de la prochaine séance, une visite collective des différentes réalisations de la Commune, achevées ou en voie d'achèvement, c'est-à-dire du Centre Social, de l'Ecole Maternelle et de la Nouvelle Mairie. A cette occasion l'inauguration du Centre Social pourrait être envisagée, celle de l'Ecole Maternelle devant avoir lieu ultérieurement en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Municipal approuve et décide de retenir la date du 15.12.73 à 14 heures, pour ces différentes visites et 16 heures pour l'inauguration du C.S.

Monsieur le Maire précise aussi que la réalisation de la 1ère tranche

des travaux d'aménagement du terrain de sports est en bonne voie, et qu'une deuxième tranche concernant l'installation des gradins, des vestiaires et des douches sera réalisée l'an prochain, ce qui permettra dans l'intervalle d'assurer une bonne implantation de la pelouse.

6°) MOBILIER DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, de quelques suggestions relatives à l'acquisition ou à la réfection du mobilier de la nouvelle Mairie. Il fait remarquer qu'il paraît nécessaire de respecter le cadre du Château, en meublant les pièces principales en style Empire.

Pour cela, il se propose de faire recouvrir les sièges du Salon existant et de compléter les salles de même style pour la salle des délibérations et des mariages. L'ameublement des Cabinets du Maire et des Adjoints pourraient être confié à des artisans clermontois dont il soumet les propositions. Les bureaux d'accueil du public, du Secrétaire de Mairie et de l'Adjoint Technique seront équipés de façon fonctionnelle.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à ces différentes acquisitions.

7°) AUTRES QUESTIONS :

a) Monsieur FOURRIER fait état d'une demande de Monsieur CHIROL qui souhaiterait qu'une parcelle de terrain communal située au dessus de la Salle des Fêtes lui soit cédée afin de consolider son mur de clôture.

Monsieur LAROCHE s'occupera de régler cette affaire.

b) Monsieur BOUCHE informe le Conseil Municipal que Monsieur FLUCK ayant clôturé son terrain (situé à 0 pme près de l'ancien terrain de football), celui-ci empiète désormais sur la parcelle qui le jouxte et qui appartient au Bureau d'Aide Sociale.

Monsieur CHASTANG avisera sur place de la décision à prendre.

c) Cellier de la propriété de Bezance :

Monsieur le Maire rend compte d'un projet d'aménagement de la salle située à côté du Foyer laïc d'Education populaire (ancien cellier de la propriété de Bezance). Afin de pouvoir l'utiliser comme salle d'entraînement pour le basket ou d'autres sports éventuellement, il faudrait supprimer les piliers de bois et les remplacer par des poutres en béton et prévoir également un sol en asphalte léger. Le prix de cette réfection s'élèverait selon devis, à 12 500 F toutes taxes comprises. Il faudrait aussi, dans un second temps, envisager le chauffage des douches.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette réalisation.

d) Monsieur FOURRIER rappelle le mauvais état de certaines rues du vieux ROMAGNAT, notamment la rue des Trappes. Monsieur le Maire précise que la réfection doit avoir lieu rapidement, ainsi que celle de l'entrée du Parc devant le nouveau portail.

Par ailleurs, afin de procéder à l'aménagement du parking situé rue de la Prugne et de déterminer les limites exactes du terrain communal, sur lequel il doit être implanté, Monsieur LAROCHE doit demander aux Ponts et Chaussées l'étude de ce projet, établie par leurs services.

e) Monsieur FELGINES souhaiterait que soit édifée, à côté du terrain de boules, une petite construction qui permettrait d'installer un urinoir et servirait en même temps d'abri.

Le Conseil Municipal demande qu'une proposition chiffrée lui soit présentée.

f) Plusieurs Conseillers soulèvent le problème du tapage nocturne et demandent que soit envisagée l'intervention de la police.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

séance du 20 octobre 1973

PRESENTS :

M. BOULAY, Député-Maire, MM. GANIERE, GUINARD, RAYNOIRD, adjoints.

MM. LEBRE, COHENDY, FELGINES, FOURRIER, Mme PORTE, MM. BRUN, BELLARD, BERNARD, CURNOL, FONTENILLE, LAROCHE, LESCHER, MALET, BOUCHE, LAMALLE.

EXCUSES :

MM. SUCHET, PERRIER, HUGUET, PASSERON.

I. - Monsieur le Député-Maire donne lecture du Procès-verbal de la séance du 12 juillet 1973, lequel est adopté à l'unanimité.

II. - ORDRE DU JOUR - AFFAIRES EN COURS.

1°) Transport des élèves de ROMAGNAT au C.E.S. d'AUBIERE :

Monsieur BOULAY donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur CLAIRE, représentant local de la Fédération Armand des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public, dans

laquelle il demande à la Commune, de reconsidérer les conditions de transport des enfants de ROMAGNAT fréquentant le C.E.S. d'AUBIERE. Les remarques de Monsieur CLAIRE portent essentiellement sur les points suivants :

a) un seul car assure matin et soir le transport de 87 enfants. Il serait souhaitable, pour des raisons de confort et de sécurité, d'adopter un second véhicule.

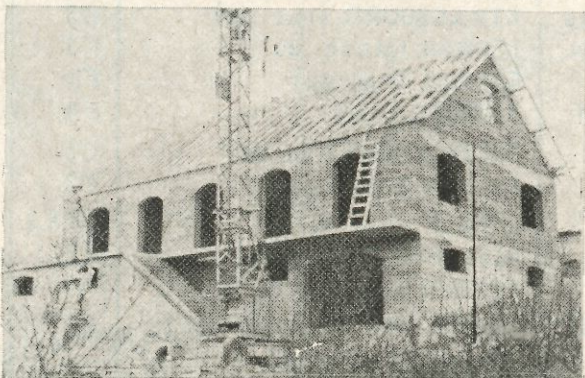
b) un deuxième service de ramassage serait aussi à prévoir à 12 h. et 14 h.

c) de nouveaux abris devraient être installés et un passage protégé pour piétons prévu au rond-point de la route d'Aubière et de l'Avenue menant aux Pérouses.

d) enfin, il faudrait aussi revoir le problème de la distribution des tickets de cantine, laquelle a lieu, pour l'instant, en Mairie d'Aubière.

Monsieur le Député-Maire fait remarquer que la mise en place d'un abri et le tracé d'un passage piétons sont envisagés au rond-point de la route d'Aubière et de la route

- ENTREPRISE DE CONSTRUCTION
- TRAVAUX PUBLICS
- GENIE CIVIL

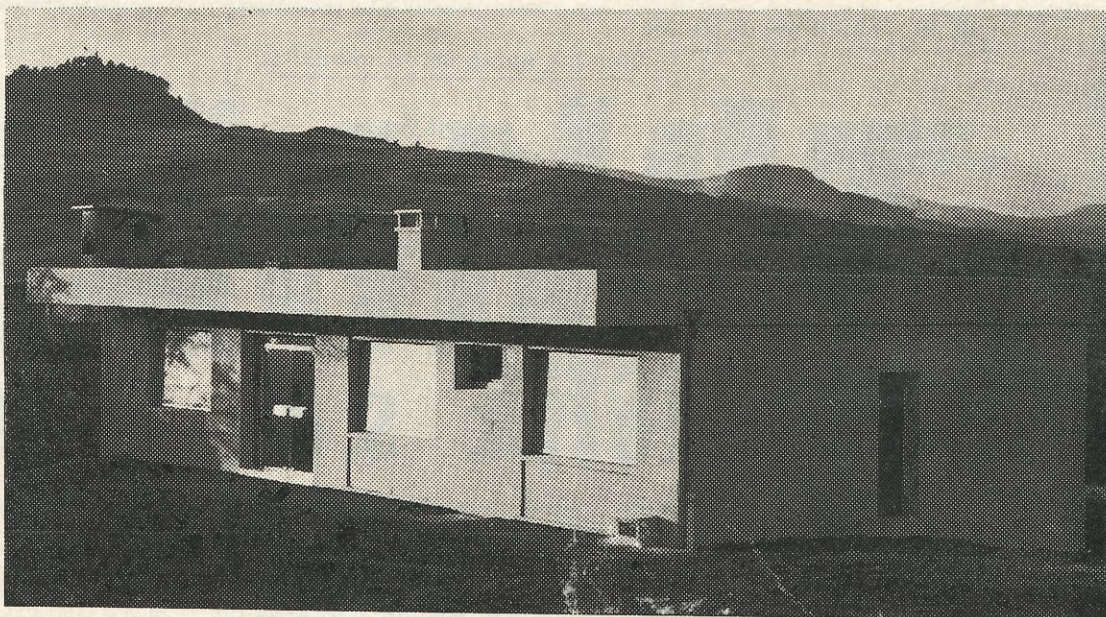


BARBIERO Frères

Route d'Aubière --- 63 - BEAUMONT --- Tél. 93.20.46

LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

INAUGURATION DU CENTRE SOCIAL



Le 15 décembre 1973, Monsieur Arsène BOULAY, député-maire, en présence de M. GOUAZÉ, représentant Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Puy-de-Dôme, inaugurerait officiellement le premier bâtiment du Centre social réalisé par le Bureau d'Aide Sociale, en accord avec la commune.

Ce bâtiment n'est que l'un des éléments d'une chaîne de réalisations mises au service d'une politique sociale ambitieuse à la mesure d'une commune en pleine expansion.

Il abritera dans l'immédiat toutes les permanences à caractère social organisées dans la commune (Sécurité Sociale, assistante sociale, Agence Nationale de l'emploi, consultation des nourrissons) et celles qui pourraient l'être ultérieurement (Planning familial, F.N.M.I.P., etc...). Le détail de ces permanences est indiqué à la page 8 à laquelle il convient de se reporter. Bien entendu, tous les organismes administratifs ainsi que les organisations locales qui souhaitent utiliser le centre sont invitées à le faire après en avoir informé les responsables de la commission administrative du B.A.S. par l'intermédiaire des services municipaux. Ce bâtiment sera aussi utilisé pour certaines activités telles que les cours aux étrangers et des activités d'économie familiale (cuisine, couture, etc...) qui vont commencer très bientôt. Aussi, les personnes intéressées peuvent dès maintenant se faire connaître.

Après la visite des locaux guidée par M. Malacan, Monsieur GUINARD devait, au cours de son allocution dont le texte intégral est reproduit ci-contre, rappeler que le pari formulé en janvier 1974 avait été gagné et que le bâtiment aujourd'hui prêt à fonctionner serait très bientôt accompagné d'un second à usage de halte d'enfants et crèche familiale.

Monsieur BOULAY, député-maire, félicitait les membres de la commission administrative du B.A.S. des efforts accomplis et de leur optimisme en l'avenir. Il remerciait ensuite toutes les personnalités présentes avec une mention particulière pour les représentants de la Caisse d'Allocations Familiales et du service de la Protection Maternelle et Infantile pour l'aide financière ou en nature apportée et pour les entrepreneurs qui, en respectant les engagements, ont permis de tenir les délais prévus.

Enfin, M. GOUAZÉ devait, pour conclure, inciter les représentants de la municipalité et du B.A.S., à poursuivre dans la voie choisie, afin que Romagnat demeure une commune où il fasse bon vivre demain comme aujourd'hui.

L'allocution de M. André GUINARD Président délégué

Mesdames, Messieurs,

Le 28 janvier 1973, nous étions réunis pour un vin d'honneur à l'occasion de la pose de la première pierre du Centre social de Romagnat, et je précisais qu'il serait fonctionnel en janvier 1974.

Le pari est tenu, les délais ont été respectés grâce à la diligence de l'architecte, des entrepreneurs, du service technique, du secrétariat. La commission administrative du Bureau d'Aide Sociale les en remercie tous.

Mais parmi les membres de cette commission il en est un qui a été le maître d'œuvre de tous ces travaux, un homme qui joint aux compétences un dévouement et une efficacité remarquables, et sa modestie dut-elle en souffrir, je nomme M. Malacan, ici présent, que je vous demande d'applaudir bien fort.

Les services sociaux de la commune de Romagnat étaient dispersés dans des locaux anciens, mal adaptés à leur fonctionnement ; cette lacune est

comblée, et dès la semaine prochaine, les remboursements de la Sécurité Sociale, les consultations de nourrissons, la permanence de l'Assistante sociale et de l'Assistante des Allocations familiales auront lieu dans ces locaux enfin dignes d'une cité en pleine expansion.

M. le Député-Maire, votre commission du B.A.S. est heureuse de vous remettre ces locaux, c'est un peu un cadeau empoisonné, car il va falloir le faire fonctionner, ce Centre Social et dégager des crédits sur le budget 1974 ; comme nous sommes à la fois vos conseillers et vos adjoints, nous trouverons bien ensemble, l'esprit d'équipe nous animant, les moyens pour y arriver. Sans vouloir faire de l'auto-satisfaction, si votre commission a réussi, c'est qu'elle a bien rempli le mandat que vous lui avez confié.

Mesdames, Messieurs,

Au cours de votre visite, vous avez pu remarquer une porte, et il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Celle du B.A.S. de Romagnat est ouverte sur l'avenir : « c'est un symbole » elle est ouverte sur la 2e tranche de travaux, c'est une « réalité ». Je vous donne rendez-vous pour 1975.

Activités du Centre Social

Depuis peu, Romagnat est doté d'un Centre Social où se trouvent regroupés un certain nombre de services médico-sociaux, (consultation des nourrissons, vaccinations), et de services administratifs (Sécurité sociale, Agence pour l'Emploi...). Mais le Centre Social se doit d'être aussi un lieu de rencontre pour les personnes, les familles et les groupes.

A cette fin, diverses activités seront organisées dès le début de l'année 1974 et tout particulièrement des activités d'économie sociale et familiale (cuisine, couture, informations diverses), placées sous la responsabilité d'une conseillère ménagère de la Caisse d'Allocations Familiales. D'autres activités suivront en fonction des demandes formulées par les usagers.

Pour y répondre, Madame CHAUVEAU, travailleur social, dont le rôle consiste notamment à mettre en œuvre des activités de groupe, assure une permanence tous les mardis, de 14 h. 30 à 17 heures et reçoit tous les autres jours sur rendez-vous au Centre Social, rue des Fours à Chaux, à ROMAGNAT, Téléphone : 87.63.00.

Le TRAVAIL de la COMMISSION du BUREAU d'AIDE SOCIALE en 1973

La Commission s'est réunie 8 fois au cours de l'année 1973 pour assumer les diverses tâches qui lui incombent. Ainsi les membres de la commission ont :

- examiner divers cas individuels pour apporter l'aide nécessaire. Malheureusement de nombreux cas dignes d'intérêt ne sont pas connus ; Aussi nous demandons à toute personne qui pourrait apprendre des faits relevant de la compétence du B.A.S. de nous les faire connaître sans tarder ;
- étudier la liste des bénéficiaires de colis et de combustibles ;
- mettre au point le budget dont l'équilibre a été facilité par le versement de la subvention municipale de 10 000 F ;
- arrêter le plan de financement de la construction du centre et passer les marchés avec les entreprises ;
- examiner le plan du nouveau bâtiment destiné à la crèche et dont la construction va bientôt commencer ;
- préparer le repas des personnes âgées du 6 janvier.

Comme chacun peut en juger, il s'agit d'une activité intense qui n'entend pas se ralentir en 1974.



Entreprise E.P.

Jean Bareau

Tél. 12 Miremont

BUREAU ANNEXE 4, av. Jean Mermoz
63 - CLERMONT-FD - Tél. 92.10.12

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

- terrassements par engins mécaniques
- chaussées
- produits routiers :
matériaux enrobés à chaud
graves traitées
- terrains de jeux
- matériaux de viabilité

Service après vente immédiat

GRAETZ
Radio-Télévision

LINCOLN
Machines à laver
Lave-vaisselle

SCHOLTES
Equipeur cuisine

Ets J. MESTRE s.a.

Magasin
73 Bd J.-Jaurès

Installation
Bâtiment
Industrie

Entreprise et siège social
10, rue de Vallières

93-41-51 CLERMONT-FERRAND

Bâtiments
Travaux Publics

Pierre
REDONDIN

ENTREPRENEUR

84, Avenue Joseph Claussat
63 CHAMALIÈRES - Téléphone 93.67.21

R.C. 62A 224

Informations diverses

PERMANENCES :

● MAIRIE

Monsieur le Député-Maire reçoit en mairie tous les samedis, de 11 h. à 12 h., à moins qu'il ne soit retenu par ses obligations parlementaires.

Services techniques de la Mairie : réception en mairie les lundi, mercredi et samedi, de 11 heures à 12 heures.

Service des Impôts : Monsieur l'Inspecteur des Contributions Directes reçoit en Mairie le 2e mercredi de chaque mois, de septembre à février — à partir de 14 h. 30.

● CENTRE SOCIAL

— **ASSISTANTE SOCIALE** : le 1er et 3ème mardi de chaque mois, de 15 heures à 17 heures.

— **CONSULTATION DES NOURRISSONS** : le 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 14 h. 30 à 16 heures.

— **SECURITE SOCIALE** : Tous les mardis et vendredis de 10 h. à 12 h.

— **AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI** : tous les 15 jours le vendredi de 9 heures à 11 h. 30.

— **ALLOCATIONS FAMILIALES** : Madame CHAUCHEAU, travailleur social, tous les mardis de 15 heures à 17 heures.

— **CLIME** (Cours destinés aux étrangers) : tous les lundis et jeudis de 13 h. 30 à 16 h. 30.

— **PLANNING FAMILIAL** : les 2ème, 3ème, 4ème, jeudis de chaque mois, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

— **FNMIP** : le 3ème samedi de chaque mois de 9 h. 30 à 11 h. 30.

NOTA. — Tous les organismes ou associations qui souhaiteraient utiliser les nouveaux locaux du centre social sont priés de le signaler le plus rapidement possible aux services municipaux (tél. 87.66.13).

● CAISSE D'EPARGNE

— **PLACE DE LA HALLE** : mercredi de 15 h. 15 à 16 heures, vendredi de 9 h. 55 à 10 h. 30.

— **LES PEROUSES** : mardi de 16 h. 15 à 17 heures et jeudi de 10 h. 50 à 11 h. 30.

● RECENSEMENT DE LA POPULATION ETRANGERE AU 30-12-1972 :

POPULATION TOTALE : 1120 — Hommes : 416 — Femmes : 292 — Enfants : 412.

dont ressortissants :

— Espagnols : 396 — Italiens : 84 — Portugais : 593 — Suisses : 1 — Allemands : 3 — Yougoslaves : 10 — Marocains : 16 — Polonais : 5 — Algériens : 8 — Américains : 3 — Néerlandais : 1.

● ETAT CIVIL :

— 107 naissances, dont 106 hors commune
— 26 mariages — 15 décès — 10 transcriptions de décès.

● PERMIS DE CONSTRUIRE :

94 permis ont été délivrés au cours de 1973, représentant 145 logements. Il est rappelé que les constructions ne sont autorisées que dans les zones où la viabilité a été réalisée.

LA VIE DE NOS CLUBS SPORTIFS

L'Association Sportive Romagnatoise a été créée en 1956, elle est donc récente. Elle a connu des fortunes diverses mais elle s'est considérablement développée depuis ces dernières années.

C'est pourquoi à la mi-saison 73-74, il est bon de dresser un bilan des diverses sections particulièrement positif.

A la création de l'Association Sportive Romagnatoise une seule section existe : le foot. Puis 5 ans plus tard, le basket fait son apparition ; cette section après de belles saisons connaît une certaine infortune (manque d'entraîneurs, abandon de plusieurs joueurs) et traverse une crise. Sous l'égide du foyer, le basket renaît et fait de nouveaux adeptes. C'est en 1967 que nous avons connu l'apparition du rugby. Après un départ difficile, ce sport a pris une grande ampleur et les résultats obtenus sont plus que satisfaisants.

Football : Cette formation qu'entraîne Messieurs BELLAN, VERA et MANUZO compte plus de 100 licenciés (sénior, pupilles, cadets, minimes et 30 poussins).

Il faut dire également qu'une équipe féminine a été créée et qu'elle a, rapidement, obtenu de brillants résultats.

Après avoir obtenu le titre de championnes d'Auvergne « division honneur » saison 72-73, les féminines occupent actuellement la première place du championnat du Puy-de-Dôme. Sur huit équipes en course. Ce groupe comprend 37 licenciées.

Leurs aînés ont une compétition plus sévère en championnat du Puy-de-Dôme. Ils occupent la 3ème place sur douze clubs. Cette position très honorable mérite à elle seule des félicitations d'autant plus chaleureuses que l'équipe vient d'obtenir le prix du ballon Suze, distinction enviée par tant de Sociétés. Les réserves occupent la deuxième place. Les minimes, benjamins et cadets partagent tous la 3ème place sur 10 clubs.

RUGBY : 108 licenciés. L'équipe fanion dirigée par Monsieur BONY dispute le championnat promotion d'Auvergne du Comité. Elle occupe la 5ème place sur 10.

Quant à l'équipe réserve bien emmenée par Monsieur SENA elle occupe le poste enviable de leader. Les minimes sont 2ème sur 6. Les cadets sont à la 3ème place de leur groupe et les benjamins à la deuxième.

BASKET : Cette section remise sur pied par le foyer semble repartie d'un bon pied depuis la saison 71-72 où une seule équipe était engagée en championnat. Actuellement, cette section compte 40 licenciés, ainsi répartis :

— une équipe masculine sénior qui compte à son actif 4 victoires sur 5 matches et une équipe cadets ;

— deux équipes féminines (junior et cadettes).

AUTRES SPORTS

D'autres activités en voie de développement ont pris naissance dans le cadre du foyer (lutte, judo, tennis de table, etc...). Nous en reparlerons dans le prochain numéro du bulletin.

—O—O—

L'intérêt que le sport suscite à ROMAGNAT justifie amplement les efforts accomplis par la Municipalité à l'égard des équipements, efforts qui se concrétisent en particulier par la réalisation du nouveau stade.

C'est pourquoi, je ne peux terminer ce bilan sans adresser un témoignage de reconnaissance tout particulier à ceux, dirigeants, animateurs et entraîneurs, sans qui le sport à ROMAGNAT ne serait jamais devenu ce qu'il est aujourd'hui.

A. RAYNOIRD,

Président de la commission municipale « Jeunesse et Sports »

Travaux Publics

TERRASSEMENT
- DEMOLITION -

ENTREPRISE

P. MORVAN

43, rue J.-B. Marrou

63 CEYRAT

Téléphone (73) 88-31-66

CLERMONT

MATERIEL

Outillages
et Matériels
pour bâtiment
et T.P.

Route d'Issoire (face au Mammouth)

Tél. 92.10.26

63170 AUBIERE